

Licence STS *sauf* ISTR

Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) 2014-2015

Guide de lecture des tableaux

Le document récapitulatif des MCC de Licence STS donne les MCC par discipline. Il est adopté au début de chaque année universitaire au CEVU, pour 2014-2015 : CEVU du 08-09-2014.

Chaque Unité d'Enseignement (UE) est donc sur la feuille correspondant à la discipline, les UE étant classées par année et par code UE.

Cette notice suit les décisions votées par le CEVU et le CA (voir *Cadrage des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des diplômes de licence, licence professionnelle et master 2014-2015* et *La charte des examens en licence, licence professionnelle et Master*, Site web de la Licence STS >> Informations diverses >> Textes officiels).

Pour chaque UE,

- une ligne définit les MCC de l'UE sans Elément Constitutif d'UE (ECUE) ;
- une ligne définit les MCC de chaque ECUE pour une UE avec ECUE

Type de l'épreuve : par convention,

- l'**épreuve 1** est un éventuel **Contrôle Terminal = CT** : évaluation finale sur l'ensemble de l'enseignement, 2 sessions, épreuve identique pour tous les étudiants, convocation, anonyme si écrite ;
- l'**épreuve 2** est l'éventuel **Contrôle Partiel = CP** qui lui est associé : épreuve intermédiaire et associée à un CT, coef. $CP \leq \text{coef. CT}$, règle du maximum (pour le calcul, la note du CP est remplacée par la note obtenue au CT associé si cette dernière note lui est supérieure), anonyme si écrite, en principe au milieu du semestre (pas au moment des examens terminaux du semestre), pas de session 2 (note reportée) ;
- l'**épreuve 3** est un éventuel **Contrôle Continu = CC** : évaluation(s) organisée(s) suivant un planning défini ou inopinée(s), sur une partie variable de l'enseignement, pas de session 2, en général non anonymes, éventuellement : différentes selon les étudiants, sous différentes formes, pouvant avoir lieu pendant les heures enseignements, sans faire nécessairement l'objet de convocation et sans être nécessairement inscrit(s) dans le calendrier des examens ; cette épreuve 3 est **associée à un ou plusieurs CT ou CP, sauf pour** :
 - o d'une part les épreuves de nature **stage, rapport et soutenance** pour lesquelles une seule évaluation est requise, et qui peuvent être l'unique épreuve de l'UE ou de l'ECUE,
 - o d'autre part les **UE ou ECUE en Contrôle Continu Intégral (CCI)** :
 - ≥ 5 notes pour les UE de L1, ≥ 4 notes pour les UE de L2 ou L3 de 6 crédits ou plus ; ≥ 3 notes pour les UE de 3 crédits ; ≥ 2 notes pour les ECUE de moins de 3 crédits,
 - doit comporter au moins une épreuve commune à tous les étudiants qui devra remplir les conditions d'anonymat
 - ne doit pas comporter d'évaluation au coefficient $> 40\%$ (sauf pour les ECUE de moins de 3 crédits : pas de coefficient $> 60\%$)

- peut comporter :
 - des épreuves ou productions variées,
 - une part d'évaluation collective,
 - une épreuve de synthèse en fin de semestre (**CC final**)
- l'épreuve 4 correspond à un éventuel second contrôle CT, CP ou CC pour la même UE ou le même ECUE.

Coefficient de l'épreuve : $0 < \text{coefficient} \leq \text{nb crédits}$, tel que la somme des coefficients de la ligne soit égale au nombre de crédits de l'UE ou de l'ECUE (selon le cas).

Nature de l'épreuve :

Natures	EPREUVES	Types possibles		
		CT	CP	CC
ECR	Ecrit	Organisé par la scolarité ; il est indiqué si l'écrit porte spécifiquement sur les TP	x	x
ORA	Oral ; épreuve non organisée par la scolarité	x	x	x
TP	Travaux pratiques ; épreuve en salle de TP, non organisée par la scolarité	x	x	x
ECOR	Ecrit Session 1 / Oral Session 2 (CT uniquement)	x		
TPEC	TP Session 1 / Ecrit Session 2 (CT uniquement)	x		
CCD	Contrôle Continu Divers (mélange de contrôles) dont CCI	CC finaux des CCI seulement : organisés si besoin par la scolarité pendant la période des CC finaux		x
RAP	Rapport ; soit rapport seul, soit rapport + soutenance si note globale			x
SOU	Soutenance			x
STAG	Note de stage (donnée par le tuteur en labo ou en entreprise)			x

Durée : indiquée

- pour les CT et CP (sauf pour les épreuves orales)
- pour l'éventuel CC final des CCI s'il est organisé par la Scolarité de Licence STS pendant la période des CC finaux des CCI (sinon, voir le responsable d'UE).

Conservation note ≥ 10 si redoublement : lors d'une nouvelle inscription pédagogique à l'UE, aucune note n'est conservée (sauf ECUE validés). Cependant, les modalités de contrôle des connaissances d'une UE peuvent être plus favorables et permettre la conservation de notes supérieures ou égales à la moyenne (notes de travaux pratiques par exemple). Dans ce cas **les étudiants doivent en faire la demande auprès du responsable de l'UE dans un délai de 2 semaines à partir du début des enseignements**. La conservation d'une note ne peut excéder l'inscription administrative suivante par rapport à la date d'acquisition de ladite note. Pour des raisons techniques, la conservation éventuelle des notes ne peut pas être mémorisée dans la base de données des notes (APOGEE). Le report de note est de la responsabilité du responsable d'UE.

Rappel : un élément constitutif de note ≥ 10 est capitalisé et ne peut pas être repassé en session 2 ni redoublé en cas de redoublement de l'UE non acquise.

Claire BOISSON, *Chargée de mission Licence STS*

Chantal DIAZ, *Responsable de la Licence STS*